

Etudiant étranger, famille ménacée que faire

Par nunu, le 14/11/2017 à 09:45

Bonjour,

J'ai un soucis, ça fait 4 ans déjà que je fais mes études en France. Je n'avais eu aucun problème sauf que l'année dernière ma famille qui est au bled a eu des soucis avec les autorités, ils ont pris fuite et ça a eu des impacts sur mon parcours scolaire, l'année dernière je n'ai pas pu suivre les études j'étais perturbée et je suis allée en famille en Belgique, je suis revenue et actuellement en master mais les problèmes continuent et s'empirent car je n'arrive plus à prendre de leurs nouvelles, ça me stresse beaucoup et maintenant je vois un psy. J'ai parlé de ça avec les membres de notre communauté qui m'ont conseillé de faire une demande d'asile mais je ne sais pas comment ça marche. Pouvez vous me donner des conseils svp ? et si je fais cette demande je serai pas obligée d'arrêter mes études ?

Merci pour tous ceux qui vont prendre leur temps pour me répondre cordialement

Par Calou0, le 14/11/2017 à 10:01

Bonjour , je vous conseillerai pour votre part de continuer vos études sous le couvert étudiant car il est difficile d obtenir l asile (90 % des demandes sont rejetées). Par contre , les membres de votre famille peuvent deposer une demande d asile auprès de la préfecture de leur lieu de domicile . Bien cordialement